



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2022

votes et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP PARIS 16EME AUTEUIL

12 RUE GEORGE SAND

75796 PARIS CEDEX 16

Vos références

Numéro fiscal(C) : 01 05 141 461 145
Référence de l'avis : 22 75 5953206 26
Contrat de prélèvement : M3 75 0007634 45
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002M375000763445

Numéro de propriétaire : 116 B10538 Z

Département d'imposition : 75
PARIS

Commune d'imposition : 116
PARIS 16

Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 05/09/2022
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 75031

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• pour le paiement de votre impôt :

SIP PARIS 16EME AUTEUIL
12 RUE GEORGE SAND
75796 PARIS CEDEX 16
Tél : 01 44 30 48 82

• pour le montant de votre impôt :

CDIF PARIS 2
SECT. FONC PARIS 7EME ET 16EME
6 RUE PAGANINI
75972 PARIS CEDEX 20
Tél : 01 53 27 42 30

* (service gratuit + coût de l'appel)

THOMAS ANNE MARIE
67 BD EXELMANS
75016 PARIS

Somme à prélever

599,00 €

Montant de vos taxes foncières 2 663,00 €

Acomptes mensuels déjà versés - 2 064,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue
à la date limite de paiement fixée au 17/10/2022 :

15 septembre	2022	258,00 €	15 novembre	2022	83,00 €
17 octobre	2022	258,00 €			

Compte bancaire : FR76 3005 6000 820X XXXX XXX4 347

Identifiant de la banque : CCFRFRPP

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Avis d'échéances 2023

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels
seront effectués selon cet échéancier :

16 janvier	2023	266,00 €	15 juin	2023	266,00 €
15 février	2023	266,00 €	17 juillet	2023	266,00 €
15 mars	2023	266,00 €	16 août	2023	266,00 €
17 avril	2023	266,00 €	15 septembre	2023	266,00 €
15 mai	2023	266,00 €	16 octobre	2023	266,00 €

À compter de l'automne 2022, le service "Gérer mes biens immobiliers",
disponible dans votre espace, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires.
Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MCVKG2	PROPRIETAIRE	BLONDEL ANNE-MARIE LOUISE PAULETTE

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2021	13,50 %	%	%	0,625 %	6,21 %	0,00912 %	
	Taux 2022	13,50 %	%	%	0,574 %	6,21 %	0,009 %	
	Adresse	57B BD EXELMANS						
	Base	2513			2513	2513	2513	
	Cotisation	339			14	156	0	509
	Cotisation lissée							
	Adresse	67 BD EXELMANS						
	Base	10028			10028	10028	10028	
	Cotisation	1354			57	623	1	2035
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2021	1637			76	753	1	
	Cotisation 2022	1693			71	779	1	2544
	Variation	+3,42 %	%	%	-6,58 %	+3,45 %	0 %	

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2021	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2022	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles							
	Bases terres agricoles							
	Cotisation 2021							
	Cotisation 2022							
	Variation	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État					Droit proportionnel :		
	Base collectivité					Droit fixe :		

Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 21€ et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour 25€. Le versement net de la Ville de Paris au fonds de solidarité de la région Ile-de-France s'élève à 215 144 170 €.

Frais de gestion de la fiscalité directe locale
Dégrèvement Habitation principale
Dégrèvement JA État
Dégrèvement JA Collectivité

119

Références administratives : 757 55 022 031 116 116 T R

Montant de votre impôt

2663

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.